Dampierre en Graçay

2016

Bulletin municipal n°15

.Le mot du maire

Il serait difficile de commencer par vous parler de notre commune et des travaux du conseil municipal, tant l'émotion qui nous a étreints en plusieurs circonstances en cette année 2015 est encore prégnante. Le traumatisme ne peut disparaître facilement.

Plusieurs mots, qui représentent des valeurs phares de notre vie, me viennent à l'esprit.

Tout d'abord le mot Liberté, bien sûr. A diverses reprises, on a senti planer des menaces contre ce bien qui nous est cher.

Le mot République ensuite, contre laquelle certaines forces se liguent pour imposer leur loi. Démocratie, tel est le complément indispensable.

Puis le mot Solidarité, contraire du repli sur soi, de l'égoïsme, de la peur qui satisferait les agresseurs.

Laïcité enfin. N'oublions pas la loi de 1905, qui est fondamentale et trop souvent bafouée. Son 110ème anniversaire a été fêté le 9 décembre 2015. C'est un bouclier contre l'obscurantisme, contre la soumission à des forces rétrogrades, venues de l'intérieur ou de l'extérieur. L'Association des Maires de France, qui regroupe toutes les tendances politiques, se penche actuellement sur cette grave question : laïcité des élus, des personnels communaux, des bâtiments publics, des lieux publics en général.

Et notre commune dans tout cela, me direz-vous ? Ouvrez ce bulletin, vous la trouverez.

Mais j'ai l'impression qu'en vous parlant comme je l'ai fait, je l'ai impliquée quelque peu, puisque les valeurs de la république s'incarnent dans tous les territoires.

Ne sombrons pas cependant dans une gravité excessive. Alors, faisons le vœu que 2016 ne reproduise pas les mauvais penchants de 2015 et permette une meilleure vie commune.

Amicales salutations.

Etat-Civil

Aucun décès pendant l'essentiel de l'année et puis voilà que notre doyen, **Maurice Sarton**, nous quitte l'avant-veille de Noël, le 23 décembre, suite à de graves brûlures et à une explosion. Il avait 95 ans.

Par contre**, pas de naissance** non plus alors qu'il y en eut 4 en 2014.
Un petit effort, jeunes gens !

Par contre, nous avons eu **un baptême et un mariage**.

Le baptême républicain (20 juin 2015**)** était celui de Raphaël Jérôme Rousseau-Coignet, joli babinou dans les bras de sa marraine ou de son parrain.

Le mariage (12 septembre**)** c'était une **noce d'or** :
Danielle et Robert Rousset ont accepté de se reprendre pour légitimes mari et femme, en présence de la deuxième et de la troisième génération et de nombreux amis. Cinquante ans de bons souvenirs, ça compte.

Bilan migratoire

Départs :

Au lotissement « Les Vignes » :

-Catherine LURET et Gilles AUGER au N° 2.
-Sylvie et Éric MARINIER et leurs deux enfants au N° 8
-Samantha BONNIN, Benjamin LAROCHE et leurs deux enfants au N° 10.
-Sabrina BRUNET, Mathieu ARRIVE et leurs deux enfants, 3 route de Vierzon.
-Emilie et Julien TRICOT et leurs trois enfants, 7 Imbry.

Arrivées :

Au lotissement « Les Vignes » :

-Alexandra DA SILVA MACHADO et Nouare TAOUSSI au N° 2.
-Christine BOUCHARD, Laurent BOUCHARD et quatre enfants au N° 8.
-Gregory ORANGE et Jeremy TROUILLARD au N° 10.

Hélène PRACHE et Jonathan CAILLAT, 3 route de Vierzon.
Sandrine GUENIN-PLUSS et Olivier PLUSS et leurs trois enfants, 7 Imbry.
Mireille PILATO, 31 route de Nohant.
Laurent TRIAIRE, 5 Imbry.

On voit que départs et arrivées s'équilibrent : 19 de chaque côté.
On voit aussi que les logements libérés sont vite réoccupés, notamment au lotissement, ce qui est bon signe.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2015

Tous les membres du Conseil sont présents

1) Projet de lotissement des Plantes du Bourg :
   a) Subventions :
      - la subvention parlementaire pourra être utilisée jusqu'au 15 juin 2018
      - celle de la DETR l'Etat) impose de commencer les travaux avant le 9 novembre 2015
      - celle du Conseil Général, qui a déjà versé 40%, et qui imposait de terminer les travaux avant le 30/09/2015, et prorogée d'un an.
   b) Attente du devis du bureau d'études Wagner
   c) Devis reçus du géomètre : pour le relevé topographique et assainissement du Carroir Farineau : 500€ HT et, pour le bornage de la nouvelle route d'accès : 650€ HT : devis validés.
   d) Achat de la bande de terrain pour la nouvelle route d'accès validé à 1€ du m².

2) Assainissement de la Mornetterie : phases du projet, avec maîtrise d'œuvre de la mairie :
   - projet du plan de zonage, à valider.
   - Travail du Commissaire enquêteur
   - Publicité dans la presse
   - Durée de l'enquête de 1 mois
   - Rapport du Commissaire enquêteur et délibération
   - Demandes de subventions par le maître d'œuvre (4000€ par maison + 400€ pour l'ingénierie)
   - Le maître d'œuvre fera procéder à des sondages et essais d'infiltrations sur chaque parcelle, et suivra les travaux
   - 2 devis de maître d'œuvre reçus, attente d'un troisième
   - Les décisions seront prises lors d'un prochain Conseil.

3) Station d'épuration : rapport du SATESE reçu : les résultats sont satisfaisants, mais l'accent est mis sur l'intrusion d'eaux pluviales et de rongeurs parasites nuisant au fonctionnement.

4) Eoliennes :
   - projet Valorem (Imbry), 2 éoliennes sur notre commune, concernant l'indemnité« Chemins » : proposition de rente de 4800€ par an durant la vie des éoliennes, (minimum de 20 ans) ou bien versement d'un capital de 48000€ en une seule fois, lors de la mise en service : vote unanime pour la rente annuelle.
   - Projet Altech (le Bois d'Olivet), 5 éoliennes : dépôt du permis de construire avant cet été.

5) Parc éolien de St Pierre de Jards : le Conseil donne un avis favorable.

6) Projet de maison d'accueil pour personnes âgées, bâtiments Vermorel à la Mornetterie : l'étude de PACT 18 a été transmise à 10 organismes pour demande de subventions ou de prêts.

7) Bibliothèque municipale : trois devis pour le mobilier : validé pour 5013€ TTC.
Adhésion à la Bibliothèque de Cher pour bénéficier de livres et de subventions, de 50€ par an : validé

8) Réparation de 4 grilles de caniveaux : 3 devis, validé pour 454.20€ TTC

9) Chauffe-eau de la Forgeresse : devis de 1252.25€ TTC, fourniture et pose: validé.

10) Regards saillants sur la D 63 : le Conseil Général demande d'accélérer la remise à niveau celui qui est le plus proche du carrefour : demande de devis à faire.

11) Eclairage public : passage du SDE18 : le parc est bon, mais il conviendrait de remplacer 1 luminaire mauvais et 4 luminaires moyens.

12) Prime à F. Rabier qui utilise aussi son matériel personnel : validé 200€ en bons d'achat.

13) Effectifs scolaires : Nous avons reçu cette semaine l'Inspecteur départemental.
Le nombre d'élèves devait être stable l'année prochaine.

L'Inspecteur propose une forme de partenariat avec l'école de Genouilly: à discuter à partir d'avril ?

14) Renouvellement du contrat de l'assistante scolaire : renouvelé, dans les mêmes conditions.

15) Coût de l'école pour la commune : le document établi donne un coût moyen de 334.40€ par élève et par an.

16) Coût des activités périscolaires : il a coûté 437.69€ pour la première période (rentrée-Toussaint). Projection pour un an : 6 périodes = 2624.14€.
Aide de l'Etat : 90€ x 16 élèves hors maternelle = 1440 €

Aide de la caisse d'Allocations : 351€

Reste à la commune la charge de 834€ par an.

17) Contrat SEGILOG pour logiciels et prestations de service proposé pour 2400€ par an, avec contrat de 3 ans : validé.

18) Adhésion au groupement de commandes du SDE18, pour profiter des négociations du prix de l'électricité et des divers achats pour la mairie avec l'effet volume : adopté.

19) Adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale : cotisation de 1€ par habitant : validé.

20) Officialisation de la signalétique des voies de la commune : il faut prévenir la DDT et leur donner un plan avec le nom des rues et des numéros : nous envoyons ces documents.

21) DICRIM : le document très bien fait, a été remis à la population.

22) Indemnité du conseil comptable de la Trésorerie : maintenue cette année.

23) Accessibilité des lieux publics aux handicapés : faire avant octobre 2015 une attestation de ce qui est réalisé (la Forgeresse), et une demande AD'AP pour le délai des travaux des autres bâtiments.

24) La CDC demande de désigner un délégué pour les handicapés : le Conseil désigne Isabelle Doucet, première adjointe.

25) Site internet de la mairie : proposition de développer un site internet de la mairie : Audrey Riou et Hubert Delattre contactent l'office du tourisme, qui dispose d'un « concepteur internet » qui peut nous assister gratuitement.

26) Salon de la Gastronomie-Arts-Artisanats-Commerces : la date est à définir. Ce salon devra être géré par une ou des associations, avec un comité de pilotage. Nous contactions les associations de la commune à cet effet.

27) Réfection de routes communales par la CdC en 2015 : les routes choisies sont les deux impasses d'Imbry et le chemin des Varennes.

28) Extincteurs : le devis annuel a été négocié à la baisse.

29) Plaque de verre de la Forgeresse : l'assurance confirme la prise en charge à 100%

30) Commission Impôts directs : la liste a été légèrement modifiée.
Une première réunion se tiendra le lundi 2 mars à 19 heures.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2015

1) COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

   a) Communal : Excédent cumulé de fonctionnement : **26890€**
      Excédent global cumulé sur 2014 : **18744€**

      Compte administratif validé à l'unanimité.

   b) Assainissement : Excédent de **784.18€**
      Validé à l'unanimité

   c) Lotissement : Excédent global : **12063.58€**
      Validé à l'unanimité.

2) COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR : validé

3) AFFECTATION DES RESULTATS : adopté

4) TAUX DES TAXES LOCALES : le taux actuel est maintenu

5) BUDGET PRIMITIF :
   a) Commune : 199 610€ en fonctionnement et 33 331€ en investissement
   b) Assainissement : 30 358€ en fonctionnement et 18 363€ en investissement
   c) Lotissement : 44 975€ en fonctionnement et 12 063€ en investissement
      Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

6) ETAT DES PROJETS
   a) *Eoliennes* : Altech abandonne le projet en cours des 5 éoliennes du Bois d'Olivet
      Valorem poursuit le projet des éoliennes d'Imbry et va étudier la possibilité de reprendre le projet Altech.

   b) *Lotissement* : reçu les premiers devis de bornage des lots (1650€ HT) et de la parcelle complémentaire (300€ HT) pour la route de sortie, ainsi que pour le permis de lotir (1400€ HT). Nous attendons d'autres devis.
   c) *Assainissement* : 2 devis reçus pour la révision obligatoire du zonage, en deux temps :
      - pour les études : Hadès 4920€ et Impact Conseil : 3883.20€ : ce dernier est validé.
      - Pour la maîtrise d'œuvre des travaux : décision ultérieurement
   d) *Maison pour personnes âgées* : nous avons reçu quelques réponses positives pour subventions et prêts à taux zéro.

7) PROJET DE MUTUALISATION DE MATERIEL PAR LA CdC
   Projet en développement, qui pourrait intéresser la commune.

8) CONVENTION AVEC LE CG pour l'assistance technique à la station d'épuration :
   Le contrat actuel arrive à terme en juillet 2015.

   Renouvellement pour 4 ans pour 127.50€ : validé

9) RALENTISSEURS : nous avons plusieurs chiffrages pour les coussins berlinois, envisagés sur la route d'Imbry et au Bois d'Olivet : il va falloir y ajouter les panneaux de signalisation obligatoires (8 par groupe) ainsi que les bordures : dossier à suivre.

10) ORGANISMES PROPOSANT L'ADH2SION DE LA COMMUNE :
- Fondation du Patrimoine, qui pourrait nous aider sur le projet Vermorel : 50€ validé
- CAUE : conseils intéressants également : 45€ validé
- AD2T : aide à la création de supports de communication : décliné.

11) CREATION DU SITE INTERNET DE LA MAIRIE : travail en cours avec l'aide de l'Office du tourisme.

12) PHOTOS AERIENNES pour le site Internet : devis reçu de 440€ pour 20 photos ; nous cherchons d'autres chiffrages.

13) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : convention proposée par le Conseil Général validée.

14) PROJET DE SALON DE LA GASTRONOMIE à Dampierre :
Nous allons adresser une circulaire à toute la population, afin de trouver des volontaires pour développer ce projet : une réunion des personnes intéressées se tiendra le **mercredi 15 avril à 18h30** à la Maison des Associations.

15) DEMANDES DE SUBVENTIONS faites à la mairie : Facilavie, Assiad et le Secours Populaire recevront 50€.

16) REDACTIONS EVENTUELLES
a) Présentation de la Forgeresse : la Commission Information s'en occupe
b) Règlement de la cantine : la mairie se renseigne à la préfecture.

17) ASSISES DE L'ECOLE pour les Valeurs de la République : le 7 avril 2015 à 17h : nous déclinons.

18) Le ScoT : Schéma de Cohérence Territoriale : doit être fait avant le 1er janvier 2017 avec au moins 2 Communautés de Communes. Il est destiné à prévoir tous les équipements et le logement dans ce périmètre. A voir ultérieurement.

19) AGENCE D'INGENIERIE DU CONSEIL GENERAL :
L'adhésion est de 1€ par habitant par an.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage coûte 2% du projet.

Décision non prise.

20) PROGRAMME LEADER : organisme chargé de la répartition des subventions européennes : nous suivons les réunions correspondantes.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 22 MAI 2015

1) Contrat d'Agent d'Entretien communal : Le contrat arrive à échéance en juin. Il sera prolongé d'un an, sur la base de 30 heures par semaine.
2) Lotissement-Assainissement
   - Permis d'Aménager : un devis TTC de 1680€ et un de 2268€ : premier devis validé.
   - Bornage des lots : un devis TTC de 1800€ et un de 2736€ : premier devis validé.
   - Achat du terrain: accord du propriétaire sur la base de 1€ du m² confirmé. Délibération faite.
   - Subvention parlementaire : le député N. Sansu accorde 5000€ pour l'assainissement.
   - Travail du Maître d'œuvre : estimation en attente.
3) Eoliennes : délibération ok pour autoriser Valorem à reprendre le projet du Bois d'Olivet.
4) Voirie

   - Sécurisation des routes de Nohant et du Bois d'Olivet : un devis TTC de 4320€ pour les 6 coussins berlinois et de 1964€ pour les panneaux de signalisation obligatoires ; total de 6284€ TTC. Demande de subventions via les amendes de police. Il restera pour la commune environ 4675€ : Validé. Une commission s'occupera de définir les emplacements exacts de ces coussins.
   - Absence de travaux en 2015 sur les routes communales : la modification par l'Etat de la réglementation des attributions par la CdC nous oblige à attendre encore.
   - Elagage, broyage : un premier devis reçu : nous en attendons d'autres.
   - Remise à niveau du tampon d'eaux usées sur la D63 : un devis reçu de 1983€ TTC. Attente autres devis.
   - Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) : le petit nombre d'habitants de la commune nous impose seulement l'accessibilité aux bâtiments publics : L'école, la Forgeresse, et la maison des Associations sont déjà aux normes ; l'accès à la mairie pourra se faire par l'arrière, moyennant la pose d'un panneau indiquant cet accès pour les personnes handicapées, et d'une sonnette à la porte. Pour la cantine, il convient de créer une rampe d'accès, selon les normes en vigueur.
   - En même temps que ces travaux, nous demanderons une subvention pour le remplacement des gouttières du bâtiment mairie-école.
   - Demande complémentaire à faire pour la limitation à 7.5t des véhicules traversant la Mornetterie, pour cause de détérioration rapide de cette route.

5) Grilles d'exposition : pour 7 lots de 3 grilles de 2m x 1m : deux devis : un de 228€ et un de 147€ le lot de 3 grilles. Validé pour 1265.10€.
6) Site Internet de la mairie : l'état d'avancement du site a été montré au Conseil sur ordinateur. Il a été demandé aux membres d'y participer pour les pages les concernant. Les Associations locales ont également été sollicitées.

7) Délibération SDE pour l'intégration de 8 ECPI : faite.

8) Nouvelle convention pour les activités périscolaires 2015-2017 avec la CDC : validée.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2015

1) LOTISSEMENT-ASSAINISSEMENT
   - Projet du Bureau d'études Wagner : validé
   - Subvention parlementaire pour l'assainissement du Carroir Farineau : délibération faite : le dossier sera envoyé dans les tous prochains jours
   - Demande de prorogation d'un an de la subvention du Conseil Général : faite
   - Assujettissement à la TVA : les budgets ont été établis sans TVA, mais il y en aura pour les travaux : nous demandons donc l'assujettissement à la TVA
2) CIRCULATION ROUTIERE
   - Coussins berlinois reçus, attente des panneaux de signalisation commandés.
   - Attente du retour de la demande de subvention pour réaliser les travaux.
   - Délibération faite.
   - Déplacement du panneau d'entrée Dampierre-en-Graçay à Imbry : délibération faite.
3) ASSAINISSEMENT DE LA MORNETTERIE

   Les diagnostics de VEOLIA sont en cours.

4) FOND DE SOLIDARITE LOGEMENT du Conseil Général

   Ils sont intervenus à plusieurs reprises en 2014, pour un total de 1146.88€

   La commune versera 100€ au titre du F.S.L.

5) CIMETIERE DE GENOUILLY

   Genouilly demande 320 euros par an, pour les périodes 2014, 2015 et 2016 : validé

   Participation de Dampierre à la stèle de Genouilly de 448€ : validée.

6) EMPLOYES COMMUNAUX

   L'Agent d'entretien: changement d'indice au 1er janvier 2015 : validé

   Contrat renouvelé pour un an : attente de la validation du sous-Préfet.

   L'employée communale : remplacement de l'assistante de l'école maternelle qui est en arrêt de travail : contrat complémentaire validé.
7) EQUIPEMENT

   Bibliothèque municipale : attente des devis pour le mobilier.

   Rangement du matériel de la salle des fêtes : demande de devis pour abri en maçonnerie
8) QUESTIONS DIVERSES

   Elagage-faucardage : attente d'un devis complémentaire.

Restauration du Lavoir du Bourg : attente du devis pour la passerelle et la balustrade : les travaux seront pris en charge par la CdC.

Rampe pour handicapés à la cantine : attente de devis

Instructions des dossiers d'Urbanisme : c'est la ville de Vierzon qui les prend en charge pour les communes rurales. Le paiement sera fait « à l'acte ».

Les Gouttières du bâtiment Mairie-Ecole : la demande de subvention a été envoyée.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2015

1) Contrat de l'agent d'entretien

   A la demande de la sous-préfecture, la délibération du 22 mai 2014 concernant le renouvellement du contrat est retirée, et un nouveau contrat de 30 heures par semaine de non-titulaire est refait pour un an.

2) Accessibilité des bâtiments publics : rapport APAVE, demandé par la CdC bien reçu.

3) Gens du voyage : la gestion des aires réservées est maintenant du ressort de la CdC.

4) Travaux de voirie de la commune : les deux impasses d'Imbry seront finalement rénovées cette année 2015.

5) Bureau d'études Wagner : il doit refaire le plan du lotissement pour optimiser la longueur du réseau d'assainissement, pour pouvoir prétendre à la subvention de l'Agence de l'Eau. La révision du plan de zonage sera faite en juillet.

6) Simulation du financement du lotissement, et de l'assainissement du Carroir- Farineau fait.

7) Gouttières du bâtiment mairie-école : actualisation du devis des Ets Ardoin : 6696€ TTC, pour notre dossier de demande de subvention.

8) Questions diverses : Demande de pose d'une rambarde de sécurité sur le muret devant l'école, ainsi que de porte-manteaux pour les enfants.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 25 JUILLET 2015

1) Décision modificative pour le budget Assainissement : transfert de 1700€ des recettes Assainissement, supérieures aux prévisions, vers les dépenses de fonctionnement.

2) Instructions des actes d'Urbanisme :
   - la DDT ne le faisant plus depuis juillet 2015 : la commune de Vierzon propose de les prendre en charge pour les communes de CdC. C'est un service payant. L'intégration informatique des dossiers de la commune par le service de Vierzon (PLU, Cartes communales, …) serait de 665.33 euros lors de la mise en route.
   - Les actes d'urbanisme seraient payants : 112€ pour un permis de Construire, 134.40 € pour un permis d'Aménagement, 66€ pour une Déclaration Préalable ou un Certificat d'Urbanisme et 78.40 € pour un Permis de démolir.
   - Ces frais peuvent être répercutés au demandeur, sous diverses formes (facture, taxes).
   - Le Maire demande un complément d'information avant décision du Conseil.

3) Demande de subventions pour l'Assainissement :
   - Le dossier du Bureau d'Etudes Wagner a été refait pour le circuit de l'Assainissement de façon à pouvoir prétendre à une subvention.
   - La révision du Plan de Zonage est en cours. (Impact Conseil).
   - L'enquête publique aura lieu juste après.
   - Présentation du plan de financement du projet de Lotissement : validée
   - Présentation du plan de financement du projet d'assainissement du Carroir Farineau et du lotissement : validée.

4) Assistante maternelle à recruter pour le remplacement de l'Assistante en congé de maternité : dossier à traiter en fin août.

5) Abri de matériel de la Salle des Fêtes : un premier devis reçu de 9659,29€. Attente d'autres devis.

6) Travaux du lavoir du Bourg : balustrade et passerelle : devis de 2574€, transmis à la CdC qui doit les prendre en charge.

7) Devis pour la rampe de montée de la cantine : devis de 433.20€ : validé.

8) Meubles de bibliothèque : 1 devis de 10722.62€ TTC avec portes vitrées. Attente autres devis

9) Gouttières du bâtiment Mairie-Ecole : Plus de crédit DETR (Etat), car plus de crédit pour 2015. Un complément de facture de 594.30€ pour des descentes supplémentaire est validé. (délibération faite). Les travaux sont terminés.

10) Coussins Berlinois, ou ralentisseurs : Plus de crédit disponible en 2015 pour les amendes de police. Nous referons le dossier pour 2016.

11) Les Transports scolaires : dorénavant, les transports scolaires ne seront plus gratuits.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 7 SEPTEMBRE

1) Transmission des actes d'urbanisme pour instruction, à la Mairie de Vierzon
   Adopté à l'unanimité à l'unanimité pour une durée d'un an renouvelable.
   La taxe communale pour les actes ne sera pas appliquée par la commune, au moins pour un an. Le coût des actes sera répercuté sur le demandeur.
   Nouveau : un droit de préemption de la commune en cas de vente de terrain à bâtir.

2) Assainissement : décision modificative du budget pour payer une facture d'études, de la Société Impact Conseil (2142€) : validé.

3) Dossier de révision du plan de zonage d'assainissement ! l'étude d'Impact Conseil est consultable en mairie

4) Curage du poste de refoulement de la station d'épuration : à faire au premier semestre 2016.

5) Lotissement des Plantes du Bourg :
   - Coût du bornage : 300€ du nouveau terrain, acheté 472€
   - Permis d'aménager : il est consultable en mairie. Il sera transmis à la Ville de Vierzon.

6) Ralentisseurs : Un complément de commande de panneaux de signalisation est à faire. Nous nous renseignons pour savoir si nous pouvons faire une zone 30km/h entre les deux ralentisseurs.
   Le déplacement du panneau IMBRY côté Nohant a été refusé.

7) Critères d'évaluation des Agents municipaux : désormais, le maire doit les évaluer, après consultation du Conseil Municipal : consultation faite.

8) Ecole :
   - Installation de prises électriques : devis reçu très cher : nous ferons les travaux nous-mêmes selon les normes en vigueur.
   - Assistante maternelle : 5 candidates reçues, dont 2 font un essai.
   - Effectif scolaire : 18 élèves actuellement, et 3 de plus à la Toussaint.

9) Convention Refuge Canin avec Vierzon : le refuge n'accepte plus les chiens s'il n'y a pas de convention avec la mairie.

10) Questions diverses :
   - Rambardes du lavoir : divis envoyé à la CdC, qui l'a transmis à l'Office du Tourisme.
   - Bibliothèque : les devis ont été envoyés à la Direction de la Lecture Publique, mais nous n'avons pas encore reçu de réponse.
   - Réunion ERDF : une réunion ERDF se tiendra à Dampierre le 1er octobre à 17h30 à la Forgeresse. Elle est ouverte à tous.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2015

1) Extension du service horaire de l'employée municipale Ménage-Cantine-Garderie :

- Proposition de passer de 940h à 1128 h par an, en incluant du ménage durant les vacances scolaires : le coût sera de 2251.56€ par an, soit 1846.68€ à la charge de la commune : proposition validée.

2) Contrat pour une nouvelle assistante maternelle à l'école :

Le choix de l'assistante a été fait par la Directrice de l'école.

Le contrat est à faire (contrat aidé), pour 20 heures de moyenne, base SMIC

3) Augmentation des tarifs de la cantine :

Nous avons subi une augmentation du prix des repas de 3.38 à 3.45€, soit + 2.07%

La part demandée actuellement aux familles est actuellement de 3.05€, et passera donc à 3.11€ en janvier 2016.

4) Achat de terrain pour le lotissement :

Les documents ont été transmis au notaire.

Il est nécessaire de faire une délibération concernant le cultivateur qui travaille cette terre : délibération faite. L'indemnité définie d'un commun accord est de 280€.

5) Commande complémentaire de panneaux de signalisation pour les ralentisseurs:

Le Centre de Gestion de la Route de Vierzon valide les zones 30km/h.

Il reste des panneaux à commander, pour un montant de 1454.88€ TTC : validé.

6) Construction d'une réserve attenante à la salle des fêtes :

Deux devis reçus, de montants très excessifs. Attente de nouveaux devis.

7) Plan zéro pesticide, édités par le Pays de Vierzon : demande de renseignements transmise.

8) Travaux routiers :

Réalisé : Abaissement du tampon d'eaux usées au carrefour

La CdC va refaire les deux impasses d'Imbry dans les tous prochains jours.

Soutènement des berges de la Prée : sera fait en enrochement, comme dans le virage. Date des travaux pas encore connue.

Ligne électrique à la Gardonnerie en cours de déplacement.

8) Devis pour la balustrade du lavoir : validé par l'Office de Tourisme.

9) Bibliothèque : Direction de la Lecture Publique relancée, pour accélérer le dossier.

10) Chiens errants : Finalement, il n'y a pas besoin de convention. Le coût reste de 50€ par animal.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2015

Taxe d'aménagement : le coût des actes d'urbanisme ne peut pas être directement répercuté par la commune à l'acheteur. Par contre, on peut choisir la Taxe d'aménagement, qui peut aller de 1 à 5% de la valeur de la construction, sur la base de 712€/m².

Ce choix est valable pour 3 ans, mais reste modifiable tous les ans.

La moyenne des taux appliqués dans les communes voisines est de l'ordre de 3%.
Exemple : 110 m² à 3% donne 1282€.

Il faut y ajouter la taxe départementale de 1.1%.

Il existe des exonérations, entre autres pour les abris de jardin.

Décision du Conseil : nous appliquerons une taxe de 2% et l'exonération des abris de jardin.

Mutualisation : nous devons donner un avis sur le système actuel des aides de la CdC aux communes concernées.

Mais nous demandons pour Dampierre, soit l'entretien des aires de jeux et des lavoirs par la CdC, soit une indemnisation pour nous en charger.

Transfert des charges entre commune et CdC : la CdC nous verse 1731€.

Dissolution des CCAS : on peut les dissoudre. Dans ce cas, soit c'est la mairie, soit c'est le CIAS qui en reprend la gestion.

Décision de conserver le CCAS actuel validée.

Indemnités de la Trésorière principale : qui demande 249.32€ par an : validé par 2 voix pour, une voix contre et 8 abstentions.

Construction d'un abri près de la salle des fêtes : Nous demandons une subvention à la DETR pour 2016.

Demande de subvention du collège de Vatan : nous validons une subvention de 100€.

Révision du plan de zonage d'Assainissement : Impact conseil est venu en mairie avec l'Agence de l'Eau et le SATESE.

Extension du réseau Lotissement-Carroir Farineau : nous attendons 40% de l'Agence de l'Eau, 30 à 35% du Conseil Départemental, et un complément de l'Etat.

Pour la rénovation de l'assainissement de la Mornetterie, l'Agence de l'Eau donnerait 60%, ce qui fait qu'il resterait 20% à la charge de la commune et 20% à la charge des propriétaires.

Photocopieur de l'école : le nouveau coûtera 49€ HT par trimestre pendant 5 ans, et appartiendra à la commune par la suite.

Bibliothèque : la Direction de la Lecture Publique a reçu notre devis de 11000€. Nous devrions recevoir une subvention de sa part de 30%.

Nous demandons également une subvention à la DETR, ce projet concernant les activités périscolaires. Madame Benard, du Pays de Vierzon, viendra le 27 octobre pour une éventuelle subvention.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2015

1) Révision du plan de zonage :

Impact Conseil demande si nous maintenons nos choix du Carroir-Farineau et du futur lotissement en assainissement collectif, et celui de la Mornetterie en assainissement individuel : nous validons.

2) Subventions pour l'assainissement :

L'Agence de l'eau nous a informé qu'elle ne financerait pas le raccordement au réseau existant, du Carroir-Farineau et du lotissement ; nous avons contesté cette décision par courrier fin octobre et attendons une réponse.

Il nous restera de toute façon la subvention de la DETR, de 25 à 40%, et celle du Conseil Départemental de 20%.

Pour la Mornetterie, la commune ne peut pas prendre la Maîtrise d'Ouvrage comme prévu ; c'est le SPANC qui doit s'en charger. Nous allons les contacter.

Pour la Mornetterie, l'Agence de l'eau nous subventionnera à 60%.

3) Analyses de l'assainissement existant :

Nous avons reçu le rapport de l'RPQS pour 2015 : la consommation globale de 2015 est de 6596 m3, soit 73.28 m3 par foyer.

Il reste le problème du rejet d'eaux pluviales, beaucoup trop important : nous prévoyons des contrôles par « test à la fumée » dès 2016.

4) Eau potable :

Nous avons reçu le rapport du service pour 2014. Le dossier détaillé est consultable en mairie.

Le rapport est validé à l'unanimité.

5) Devis du SDE18 pour le lotissement :

Le câblage des futures maisons coûtera 8705.51 € dont 60% sera pris en charge par le SDE18, le restant à la charge de la commune.

L'éclairage public coûtera 11746.64€, dont 50% pris en charge par le SDE18, 25% par la CdC et le reste par la commune.

Le total pour la commune se montera à 6418,86 euros.

Validé par le Conseil.

6) Subventions pour le lotissement :

La subvention du Conseil Départemental a été reportée d'un an. Elle se monte à 17475€.

L'échéancier est le suivant : 6990€ reçue en 2014, et 10485€ en 2016, si les travaux sont terminés avant le 30/09/16.

La subvention de la DETR était de 18000€ si les travaux étaient commencés avant début septembre 2015 : nous avons fait une demande de report à 2016.

7) Construction du local technique à côté de la salle des fêtes :

Nous attendons un quatrième devis, et demandons une modification d'un des devis déjà reçu.

8) Projet de bibliothèque :

LEADER financera tous nos investissements **à 80%**. En plus du mobilier, nous présentons deux devis pour le matériel informatique nécessaire : ordinateur portable, logiciel, antivirus, imprimante et assistance pour mise en route.

Nous avons un devis de 1486 € TTC et un autre de 918€ TTC, que nous transmettons à LEADER.

9) Renouvellement du contrat de location du matériel informatique de la mairie :

Le devis de Dactyl Buro, avec cotisations trimestrielles inférieures, est validé.

10) Ecole :

Avenant nécessaire au contrat de l'assistante d'école, pour remplacement de la femme de ménage en arrêt de travail, pour 14 heures : validé.

Travaux à faire : rambarde de protection, porte-manteaux sous le préau, et 2 abattants de wc à poser.

Projets : -Demande de l'APE d'une « cage d'écureuil » à mettre dans la cour de l'école : réticence du Conseil quant à la sécurité des enfants, et l'emplacement.

-Arbres à planter au nom d'un enfant et d'un adulte

-Projet inter-générationnel, pour expliquer l'école d'autrefois.

-Fête de Noël : cadeaux aux enfants, sur la base de loisirs créatifs.

11) Accessibilité aux bâtiments communaux :

Nous redemandons les dernières exigences à la DDT

12) Entretien des Marnières :

Cet entretien, assuré par la CDC est toujours peu ou pas fait. Un courrier a été fait le 24 octobre au président de la CDC, sans réponse à ce jour.

13) Divers :

Sainte-Barbe à Vierzon samedi 21 novembre : un Conseiller sera présent

Réunion des jeunes de 12-17 ans de la commune le 24 novembre à 18h30 à la Forgeresse.

Remise des prix des maisons fleuries le mercredi 25 novembre à 14h30 à St Martin.

14) Elections régionales : premier tour le dimanche 6 décembre. Les permanences de tenue du bureau de vote sont définies.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2015.

1) Décision modificative du budget communal :

   Pour ajuster les charges de Personnel communal, le Conseil valide la réduction de 5410.52€ de charges à caractère général, et l'augmentation de 5054.08€ de charges de Personnel (CNAS) et 356.44€ de GFP de rattachement (NAP).

2) Point sur les subventions et interventions :

   - Confirmation de la perte de la subvention allouée par la DETR pour le lotissement, pour cause de délai dépassé. Nous referons une demande au moment opportun.
   - Courrier fait au président de la CdC pour la maîtrise d'œuvre par le S.P.A.N.C. de l'assainissement de la Mornetterie.

3) Bibliothèque : la demande de subvention de 80% faite à LEADER. Si elle est acceptée, il restera 1990.03€ HT à la charge de la commune.

4) Entretien des Marnières : le président de la CdC nous propose une prise en charge de 2000€ par an, soit en traitant directement avec l'entreprise Altea, soit en nous laissant choisir un autre prestataire. Nous demandons des devis avant décision.

5) Illuminations de Noël : Problème de parasites de téléviseurs et ordinateurs dans certains secteurs. Tests à faire en changeant de phase les branchements correspondants.

6) Entretiens avec les agents municipaux : selon les nouvelles directives, les entretiens obligatoires du Personnel communal sont maintenant dirigés par la secrétaire de mairie, et le maire dirige celui de la secrétaire. Il convient d'établir des fiches de poste précises.

7) Animation « jeunes » : lors de la réunion organisée par le Service Enfance-jeunesse de la CdC, un seul jeune sur les 16 de la commune, s'est présenté.

8) Courrier de la CdC aux maires : La CDC propose de créer une intercommunalité d'au moins 50000 habitants, en regroupant plusieurs Communautés de Communes, ceci dans le but de bénéficier de dotations plus importantes de l'Etat, de faire des économies d'échelle pour faire face aux nouvelles dépenses (gestion des déchets ménagers par exemple), d'amélioration du service public, du développement économique, etc.

9) Assemblée Générale de l'Association des Maires du Cher : Elle se tiendra le 19 décembre à Bourges.

10) Installation des coussins berlinois : nous attendons les subventions correspondantes.

ACTIVITÉS ENFANCE ET JEUNESSE

Le service Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry organise diverses activités pour les enfants et les jeunes tout au long de l'année.

LE CENTRE DE LOISIRS a accueilli en 2015, **208** enfants différents, soit 148 familles. Ils ont participé à différentes activités comme :

Petites Vacances : sortie à Astérix, spectacle à St Georges sur la Prée (CLAP), semaines à thèmes, sorties équitation et bowling, …

Grandes Vacances : les camps équitation, un camp sports et nature, un camp 11-13 ans à Péronne (71), un camp 14-17 ans en sur la côte atlantique, tir à l'arc, accrobranche, baptême de plongée, spectacle des enfants du centre, des sorties hebdomadaires à la piscine et diverses activités proposées par l'équipe d'animation. Cet été, 84 enfants ont participé aux camps et séjours proposés par le centre.

FÊTE DU JEU

Le 13 juin 2015, le service enfance et jeunesse organisait la première fête du jeu.

Au programme de cette journée : jeu en bois, jeu vidéo sur écran géant, retro gaming (ancien jeu vidéo), jeu de société, jeu de plateau, jeu de bluff, baby foot, jeu pour les plus petits, …

Aide à la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

Les animateurs travaillant au centre de loisirs sont principalement des jeunes recrutés sur le territoire. Dans le cadre de leur formation, la commission « enfance jeunesse » en lien avec la CAF prend en charge le financement de 3 BAFA complets par an.

L'ÉTÉ SPORTIF et CULTUREL a été reconduit cet été. 33 adolescents ont pu profiter de séances de light painting, géo-caching, escalade, sports collectifs, boxe, divers sports de raquettes » tout ceci en profitant des infrastructures : stade et gymnase à Graçay

SÉJOUR AUX SPORTS D'HIVER 2016 (12-17 ans)

Le séjour à la neige aura lieu du 7 au 13 février 2016, dans les Pyrénées atlantiques, à Bielle, en partenariat avec les Francas de la région centre. 24 jeunes profiteront de ce séjour, pour la somme de 198,00 € (station de Gourette)

Présentation du séjour et préinscriptions :

Mercredi 9 décembre 2015 à 19h00

Au centre de loisirs, à Genouilly

LES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP) – 6/11 ans

Depuis le 1 septembre 2015, les Nouvelles Activités Périscolaires ont repris sur les différentes écoles du pôle rural, pour les 6-11 ans (CP à CM2)

La participation est sensiblement la même que pour l'année scolaire 2014-2015, de l'ordre de 80 %, sur les 7 écoles du pôle rural.

Les activités proposées sur les Périodes 1 et 2 : Poterie, handball, basketball, football, tennis, sports de raquettes, tennis de table, jeux sportifs, gym, musique, zumba, ateliers autour de l'ocre, couture, activités manuelles, rugby, atelier autour du livre, peinture décorative, gym posturale (yoga), jeux de société, ….

Les activités nouvelles : Golf, bricolage, cirque, hockey, bum-ball, jardin, cuisine, …

Pour tous renseignements, *contacter Mathieu Arrivé*

02 48 52 96 41 ou centre-loisirs-pr@cc-vierzon.fr

Sylvie Segret, Vice-Présidente

Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

LES ARSOUILLES

Notre association a été créée en 2004 dans le but de proposer des activités et sorties à tous les enfants et ados de notre village. Nous organisons deux soirées dans l'année dont les bénéfices permettent de financer en grande partie ces sorties :

- Le 7 Mars 2015, 70 personnes ont participé à la traditionnelle soirée crêpes et « Carnaval » dans la joie et la bonne humeur. Nous regrettons toutefois le peu d'enfants et d'adultes déguisés.

- Le 3 Octobre, notre soirée à thème nous a conduits en Normandie ; au menu sauté de porc au cidre et gratin de camembert ! Les convives, venus nombreux, ont apprécié le repas et l'ambiance conviviale et chaleureuse.

Pour clôturer les vacances d'été, nous avons invité les jeunes de la commune à participer à une sortie au Futuroscope. Seuls quelques enfants ont répondu présents mais ont profité pleinement des attractions et du spectacle nocturne, sous un soleil radieux. Frissons et fous rires ont rythmé cette journée qui fut bien remplie.

Nous remercions la municipalité, les différentes associations de la commune et les bénévoles qui nous apportent un soutien précieux et sans qui rien ne serait possible.

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui par leur présence, leur participation et leur aide, contribuent largement à la réussite de toutes nos manifestations.

Pour l'année 2016, nous vous invitons à nous rejoindre le 27 février pour la soirée crêpes / carnaval et le 1er octobre pour notre soirée à thème.

Venez nombreux, pour faire vivre notre association et notre village !!!

Voici les membres du bureau élus lors de l'Assemblée Générale de Janvier 2015 :

- Aurélien Le Jossec : Président
- Dominique Fritsch : Vice-président
- Fabien Le Jossec : Trésorier
- Dominique Rousset : Trésorière-adjointe
- Pierre-Edouard Aubret : Secrétaire
- Eloïse Aubret : Secrétaire-adjointe
- Cyrille Aufrère et Christine Aubret : Membres

Amicalement, les Arsouilles.

L'association "Autour de Dampierre est née en octobre 2014. Son objectif est de rassembler autour du livre à travers différentes manifestations et de créer du lien social.

- ✓ Une première soirée lecture a eu lieu en mars 2015, qui a réuni une vingtaine de personnes venues écouter une actrice professionnelle lire un extrait du livre de Pierre Lemaître "Au revoir, là-haut" (livre de suspense se passant à la fin de la première guerre mondiale). Un apéritif dînatoire a conclu cette soirée.
- ✓ Le 16 décembre, une réunion s'est déroulée à la maison des associations pour parler et échanger autour de nos lectures préférées. Cette manifestation aura lieu tous les 3èmes mercredi des mois de mars-juin-septembre et décembre.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour découvrir de nouveaux auteurs ou nouveaux livres !!

- ✓ Une soirée dégustation autour du livre et du vin vous sera proposée au 2ème trimestre 2016 et se renouvellera sur de nouveaux thèmes chaque année.

Présidente : Rachel Taugourdeau-Wiecek 06 13 40 75 77
Trésorier : Amaury Dubern
Secrétaire : Gérard Le Badezet

Club des 55 ans et plus Dampierrois

Assemblée générale

Galette des rois

Mercredi 13 janvier 2016 à 14 h 30

A la Maison des Associations

Activités 2016

Réunions à la Maison des Associations

Le deuxième mercredi du mois pour des jeux de société et un goûter
à partir de 14 h

Deux repas :

-mercredi 11 mai
-mercredi 14 septembre (fromagée)

Trois concours de belote à La Forgeresse :

-samedi 19 mars
-samedi 15 octobre
-samedi 26 novembre

En juin, comme chaque année, sortie récréative

Compte-rendu dans ce bulletin de notre sortie du 12 juin 2015 : repas-spectacle à la ferme-théâtre de Bellevue, à Villentrois.

Dampierre en Berry et d'ailleurs

L'association a été créée dans le but de recevoir le rassemblement des Dampierre de France qui a lieu tous les deux ans dans un Dampierre différent mais aussi pour adhérer à la fédération des Dampierre de France qui a pour objectif de soutenir le Dampierre organisateur.

Cette année le rassemblement nous emmène découvrir Dampierre dans l'Aube.

Notre association qui compte une douzaine de bénévoles organise chaque année

une soirée Paella en Avril à la salle des fêtes de Saint Hilaire de Court

et une soirée Barbecue au début de l'été à la Forgeresse.

Les bénéfices récoltés lors de ces soirées visent à financer en partie un futur rassemblement dans notre commune. Il est évident que l'organisation d'une telle manifestation demande beaucoup d'énergie et nécessite un budget conséquent.

Nous remercions la municipalité, les associations de la commune pour leur soutien ainsi que les bénévoles qui nous apportent leur aide indispensable.

Merci à toutes celles et ceux qui par leur participation contribuent à la réussite de nos manifestations.

Nos rendez-vous pour **2016** :

Le **23 Avril** Soirée Paella à la salle de Saint Hilaire de Court

Les **4 et 5 juin** pour le rassemblement à Dampierre dans l'Aube

Le **3 juillet** soirée Barbecue à la Forgeresse

Amicalement

Les membres de l'association

Association DAMPIERRE-EN-FETES

L'association *Dampierre-en-fêtes* a été créée en mai 2015 selon la volonté de notre maire Henri Letourneau, avec premier objectif de relancer le **Marché d'Automne** annuel à Dampierre, marché qui concerne essentiellement les métiers de bouche et les Arts.

Ce premier Marché s'est tenu le dimanche 11 octobre à Dampierre, tant en extérieur que sous des grands barnums, ainsi que dans les trois salles municipales.

40 exposants, dont de nombreux artistes : peintes, sculpteurs, décorateurs, …, ainsi que des artisans de spécialités gastronomiques, ont répondu présent et ont pu vous faire partager leur passion.

La plupart d'entre eux ont manifesté le désir de revenir les prochaines années.

Les animations annexes ont été très appréciées : le cochon dont il fallait estimer le poids au plus près pour le gagner, une loterie, et un homme-sandwich qui déambulait dans les allées.

Les pizzas faites sur place et cuites au feu de bois dans l'ancien four à pain, les grillades au barbecue à bois, le boudin artisanal : tout a reçu un bon accueil du public.

L'animateur, ainsi que le groupe musical des Portugais de Vierzon, ont bien égayé la journée, et la météo a été particulièrement clémente pour un 11 octobre.

Ce premier Marché d'Automne est un très grand succès par sa fréquentation et par les nombreux commentaires enthousiastes que nous avons reçus, et son bilan financier très positif nous permettra d'acheter divers équipements que nous avions dû emprunter pour cette année.

Nous remercions ici à nouveau tous les bénévoles qui ont participé à ce Marché et contribué ainsi à son succès.

De nombreuses photos de cette journée sont visibles sur le site internet de la mairie : **dampierre-en-gracay.com**, chapitre « *Culture et Tourisme* », rubrique « *Vie Associative* ».

Nous avons d'ores et déjà décidé de le reconduire en 2016, peut-être plus tôt en saison, en tenant compte de toutes les erreurs constatées et des remarques reçues, en vue d'améliorer l'accueil des visiteurs et des exposants et le déroulement de la fête.

Nous espérons aussi étendre notre champ d'action à d'autres métiers et d'autres activités ludiques.

Nous comptons sur tous les habitants de Dampierre qui pourraient nous apporter leurs idées à ce sujet.

A l'année prochaine !

Le Président.

DETENTE ET LOISIRS

Bonjour à vous tous, Dampierrois d'un jour, Dampierrois de toujours.

- La fin de l'année 2015 arrive, c'est le moment pour nous, gens de Détente et Loisirs de vous souhaiter de Bonnes Fêtes, une Bonne et Heureuse Année 2016, avec du bonheur, de la santé, du travail, des loisirs et de l'harmonie entre tous. Tout le monde a bien besoin de tout ça par les temps qui courent.

- La 30éme année de vie de l'association s'est bien déroulée grâce au dévouement de tous, participants – jamais assez ! Et organisateurs – toujours là !

- Comme tous les ans, Détente et Loisirs a donné son obole à la coopérative scolaire - 300 euros – moins qu'à l'habitude, mais en fonction des résultats, bien évidemment….
- Les calculettes ont été offertes, comme à l'habitude, pour les départs en 6éme, tant pour les enfants scolarisés à l'école du village qu'à ceux suivant un enseignement extérieur.
- Nous avons contribué aussi, comme toujours, à la fête de Noël des enfants de l'école ; chocolat, gâteaux, oranges, friandises, etc….
- Les différentes manifestations de l'année 2015 se sont bien passées.
  - Apéritif dinatoire de début février pour remercier les personnes de Dampierre et des communes avoisinantes nous aidant à organiser nos fêtes.
  - Randonnée du lundi de Pâques avec 204 participants.
  - Circuit découverte de Septembre faisant découvrir à nous-mêmes (!) et à de plus en plus de monde, les intérêts historiques, géographiques ou culturels de la nouvelle Communauté de Communes.
  - Le fameux dîner spectacle du samedi 21 novembre qui nous a bien bousculés – agréablement - avec une salle archicomble, Les participants ont dégusté un repas concocté entièrement par l'équipe de Détente et Loisirs, et ont écouté un orchestre de 5 musiciens très bons et très coquins. A noter que nous avons été bousculés – moins agréablement – en fin de nuit, car la salle devait être rendue nette le dimanche vers 9 heures afin de laisser place au repas des anciens de Dampierre, organisé par le CCAS.
  - Et enfin, randonnée de Noël du 13 décembre, qui s'annonce bien, vu la météo et l'état très peu humide de la nature en cette belle fin d'automne.

-Voici notre calendrier pour l'année 2016 ; venez participer, vous en aurez bien besoin pour vous changer d'air et d'idées, vu tout ce qui nous tombe dessus en ce moment.

- **Vendredi 5 février** : Assemblée générale à 18h
- **Lundi 28 mars** : Randonnée de Pâques
- **Dimanche 21 août** : Randonnée de la St Christophe (nouveau ; nous organisons cela à l'occasion de la fête de la Mémoire Industrielle et Agricole de Vierzon qui aura lieu cette année chez un agriculteur de Dampierre en Graçay, ce même jour)
- **Samedi 17 septembre** : Circuit découverte
- **Samedi 19 novembre** : Dîner-spectacle
- **Dimanche 11 décembre** : Randonnée de Noël

Donc bon vent à toutes et à tous pour l'année 2016 ; et venez allègrement prendre des « loisirs » et vous détendre grâce et avec nous !!

Vive la Nouvelle Année, qu'elle comble tous vos espoirs….

L'Association « Détente et Loisirs »

DAMPIERRE EN GRACAY

Association Détente et Loisirs

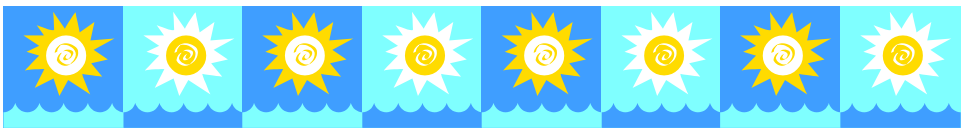

2016

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

****

- **Lundi 28 Mars : RANDO DE PAQUES**
- **Dimanche 21 Août : RANDO DE LA ST CHRISTOPHE**
- **Samedi 17 Septembre : 9éme CIRCUIT DÉCOUVERTE**
- **Samedi 19 Novembre : DÎNER SPECTACLE**
- **Dimanche 11 Décembre : RANDO DE NOËL**

Le club des plus de 55 ans au théâtre

Chaque année en juin, le club des plus de 55 ans organise une sortie.

Après un repas-spectacle médiéval au château de Veuil en 2014, nous sommes retournés dans l'Indre ce 12 juin 2015, à Villentrois, qui s'étage également au pied d'une vieille forteresse. Mais là n'était pas le but de notre voyage.

Pour situer Villentrois, disons que c'est le Boischaut nord, dans la région de Valençay et dans un pays de troglodytes où nombre de caves ont servi de champignonnières. C'est ainsi que nous avons dîné dans l'une de ces caves, ou l'été n'est pas particulièrement froid.

Le clou de la soirée, c'était une pièce de théâtre en plein air à quelques encablures de là. Imaginez une ancienne ferme avec maison de maître et de vastes bâtiments autour d'une cour. C'est là qu'une troupe de théâtre a élu domicile et qu'elle organise plusieurs spectacles dans l'année, en plein air ou dans un petit théâtre spécialement aménagé.

En ce 12 juin, nous avons assisté à la pièce fétiche de la troupe, qu'elle joue déjà depuis plusieurs années, au clair de lune et des projecteurs. Cela s'intitule « la bête à cornes ». Tout un programme… Un programme rural bien de chez nous. Encore que… des cocus, il y en a aussi en ville. Mais celui-là, le pauvre, en plus de ses attributs, il a toujours tort : la situation se retourne toujours contre lui.

Aussi, qu'allait-il donc, ce paysan, épouser une aristocrate ?

Costumes, musique, décors, tout y était, ainsi que des passages à cheval de l'amant de la belle, des passages de grosse voiture hippomobile ancienne.

Excellente soirée, souvenir inoubliable.

Les éoliennes à Dampierre

La Mairie de Dampierre gère actuellement deux projets d'éoliennes sur la commune : un premier projet de 4 éoliennes près d'*Imbry*, dont deux sur notre commune et deux sur la commune de *Massay*, et un second projet de 4 ou 5 éoliennes dans le secteur du Bois d'Olivet.

Le projet d'*Imbry*, le plus ancien, développé avec la Société Valorem, est bien avancé, et les éoliennes devraient voir le jour en 2017.

Le projet du Bois d'Olivet, initialement développé avec la Société Altech, a été abandonné par celle-ci et a été repris, sur notre demande, par Valorem.

L'étude est en cours. Le nombre et la disposition des éoliennes ne sont pas encore définitifs et il se peut que certaines machines se trouvent aussi sur la commune de *Massay*.

Ces projets seront source de revenus annuels conséquents pour la commune, dès le démarrage de chaque site, et jusqu'à leur démantèlement, de 20 à 40 ans plus tard, selon leur état.

Contrairement aux idées reçues, les éoliennes actuelles ne sont pas bruyantes. Elles sont systématiquement installées à plus de 500 mètres de toute habitation.

Une équipe du Conseil municipal est allée visiter un parc éolien analogue en juin 2014 et pourra ainsi en témoigner.

La mairie communiquera aux habitants la date du début des travaux de construction dès qu'elle leur sera connue.

On ne peut que leur souhaiter « bon vent » !

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le projet de Bibliothèque Municipale de Dampierre est bien lancé !

Ce projet, initialement d'un abord simple, est en fait plus compliqué car il doit obéir à de nombreuses conventions pour exister.

Nous sommes en contact depuis plusieurs mois, avec la *Direction Départementale de la Lecture Publique*, (DDLP) qui, moyennant de respecter ces conventions, nous aidera pour la mise en route et pour la gestion des livres.

Nous avons maintenant l'assurance que notre bibliothèque pourra bénéficier de la part de la DDLP de prêts de livres, de bandes dessinées, de CD ou DVD, ainsi que d'animations, d'expositions, et de conférences.

La commune consacrera également un budget pour l'achat de livres, de BD, CD et DVD.

Pour le financement de départ, nous avons fait une demande de subvention auprès de LEADER, qui devrait nous accorder 80% de l'investissement nécessaire: rayonnages avec vitrages et fermant à clé, ainsi qu'un ordinateur et une imprimante pour en assurer la gestion.

Nous ne connaîtrons qu'en Avril 2016, la décision de LEADER quant à l'obtention de cette subvention.

Si la réponse est positive, nous pourrons démarrer cette Bibliothèque municipale au début de l'été prochain.

Elle sera installée dans la salle des Associations, mais dépendra exclusivement de la mairie : elle sera dirigée par une conseillère municipale.

Comme vous le savez, le prêt de livres, de CD et DVD sera gratuit, et ouvert aux habitants des communes voisines.

Les jours et heures d'ouverture au public restent à définir.

Cette bibliothèque sera également disponible pour l'école, dans le cadre des activités périscolaires.

Encore un peu de patience…

Repas des Anciens

Nos Anciens ont eu droit à deux repas cette année, mais celui du 11 janvier 2015 était un repas de rattrapage, car il n'y en avait pas eu en 2014. Le second fut servi le 22 novembre.

Dans les deux cas, le spectacle était assuré par Sylvie Futrak, chanteuse-accordéoniste dynamique et entraînante, secondée par son mari.

Dans les deux cas, d'excellents repas ont été servis par le Café des sports de Rouvres-les-Bois (M. Bouffetier).

Dans les deux cas toujours, nous avons été honorés par la présence de notre conseiller Jean-Pierre Charles (il était général en janvier et départemental en novembre), ainsi que par notre Professeur des écoles et par tout le personnel communal.

Nous étions 46 en janvier et 42 en novembre. Comme on le constate à chaque fois, les plus âgés sont les plus assidus à ces agapes (4 plus de 90 ans sur 5 en particulier). Joie et bonne humeur sont toujours au rendez-vous de ces festivités.

CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Comme son nom l'indique, le CCAS est chargé d'aider les personnes en difficulté dans la commune. Il se doit de favoriser la solidarité, l'entraide, le rapprochement entre les personnes, dans ce contexte de crise, de chômage….

Notre CCAS dispose de 2300 € par an, alloués par le conseil municipal sur son budget de fonctionnement. Il comprend 9 membres : 5 membres du conseil et 4 membres extérieurs au conseil.

Parmi les actions de notre CCAS, il faut citer :

- l'aide financière à des personnes qui nous sont généralement signalées par une assistante sociale parce qu'elles ne parviennent plus à payer une facture (loyer, électricité, eau, etc…)

- l'aide alimentaire : nous adhérons à la « Banque alimentaire du Cher » qui livre des produits tous les quinze jours aux personnes qui ont été reconnues dans le besoin, suite aux accidents de la vie.

L'équipe chargée de la distribution des produits de la banque alimentaire est forte de 5 personnes (3 du conseil et 2 extérieurs) qui officient à tour de rôle.

- un repas annuel aux anciens de plus de 65 ans de la commune.

- un colis, également annuel, aux plus de 70 ans qui ne sont pas venus au repas.

Dessinons une nouvelle communauté de communes

Comme vous le savez sans doute, la loi impose maintenant aux communautés de communes le seuil de 20 000 habitants minimum. La préfecture se contente de ne fusionner que les communautés qui n'atteignent pas le seuil fatidique alors que nous considérons que ce serait l'occasion de créer de grandes communautés aux capacités financières accrues, dans l'intérêt des investissements, donc des habitants.

C'est ainsi que le dernier conseil communautaire a voté à l'unanimité (majorité et oppositions confondues) un texte demandant la fusion de quatre communautés : Vierzon-Sologne-Berry, les Terres d'Yèvre (Mehun), Vals de Cher et d'Arnon (Lury), Villages de la forêt (Vignoux, Vouzeron) : **le bassin de vie de Vierzon** serait ainsi respecté en regroupant toutes les communes qui gravitent autour de la ville principale et utilisent ses services : hôpital, lycées, collèges, supermarchés, sous-préfecture, trésorerie, etc…

Cela transformerait notre Communauté de communes en **Communauté d'agglomération de plus de 50 000 habitants**, ce qui lui permettrait d'obtenir plus de subventions, bien nécessaires en ces temps où les dotations de l'Etat diminuent de façon accélérée : le bonus pourrait être de 600 000 € par an.
Des pourparlers sont engagés avec les maires concernés : il est absolument aberrant qu'une commune comme Méreau, dont certains quartiers prolongent ceux de Vierzon, ne fasse pas partie de la même communauté. Grotesque caricature !

Espérons que le bon sens l'emportera sur l'ambition mesquine d'élus cramponnés à leur siège de président.

vierzon sologne berry
communauté de communes

Nos bâtiments publics sont accessibles à tous

La loi avait prévu que tous les bâtiments publics devraient être accessibles aux personnes handicapées (« à mobilité réduite », selon la terminologie) au 1er janvier 2015.
Mais il s'agit là de travaux de grande envergure, surtout dans les villes, et la plupart des communes, malgré leur bonne volonté, n'ont pas été en mesure de respecter la date fatidique. Aussi, une prorogation a été nécessaire.
Tous nos bâtiments sont maintenant conformes aux exigences :
-la Maison des Associations, installée en 2004-2005, a été d'emblée pourvue d'une rampe pour fauteuils roulants.

-à la salle des fêtes « La Forgeresse » nous avons procédé l'année derniére à une rampe sur le côté de l'édifice, dont bénéficient aussi les personnes âgées, pour qui gravir les marches du trottoir représente un rude effort.
Travaux de la rampe : entreprise Tixier, de Graçay, pour 2196,06 € TTC)

-la salle polyvalente (cantine scolaire) vient d'être dotée d'une petite rampe construite par l'entreprise Penneron, de Graçay, pour 433,20 € TTC.

-quant à la mairie et à l'école, l'accès peut se faire par l'arrière, pratiquement de plain-pied, par une marche de 2 cm pour la mairie et de 3 cm pour l'école. Nous avons obtenu pour cela l'accord des services de la DDT (Direction Départementale des Territoires) venus visiter nos installations en mai 2015.

Attention rivière. Sécurité lavoir.

Notre lavoir du bourg a subi les outrages du temps : la petite passerelle qui enjambe la rivière de la Prée est endommagée. Les barrières de sécurité, en bois, ne sont plus assez solides.

L'endroit n'est pas dangereux : la hauteur d'eau est faible, ainsi que le débit et le courant. Cependant, il ne faut pas attendre que le danger se manifeste. Aussi, nous avons demandé un devis à l'entreprise Penneron et nous l'avons approuvé.

Depuis la fondation de la Communauté de communes des Vallées Vertes, ce site est de compétence communautaire. Il est maintenant dans le giron de la Communauté Vierzon-Sologne-Berry. Comme il s'agit d'un lieu touristique, il est à la charge de l'Office de tourisme de Vierzon, qui a accepté le devis que nous lui avons présenté (2574 € TTC).

Du nouveau à « La Forgeresse »

Des grilles d'exposition ont été acquises afin de présenter des travaux plus soignés, mieux rationalisés, ce qui a déjà été le cas en plusieurs circonstances, notamment pour accueillir les peintres et artisans d'art lors du marché d'automne du 11 octobre dernier.

Ce matériel a été fourni en mai 2015 par la société Edimeta, de Choisy-le-Roi, pour 1265,10 € TTC.

Un local technique

Au fur et à mesure que le temps passe, le matériel dont nous disposons s'étoffe à la salle des fêtes, et la petite salle est assez encombrée.

Nous avons en particulier deux types d'estrades, des grandes et des petites, et de nombreuses chaises. Des panneaux de bois pouvant servir de tables sont stockés en dehors du lieu. Les grilles s'y sont ajoutées.

Aussi, nous avons eu l'idée de construire un local technique à côté de la grande salle, au fond de l'impasse, au-delà de la rampe. Il y aura un toit de tuiles, un mur crépi, etc…, c'est-à-dire que cette petite construction s'harmonisera avec le bâtiment existant.

Nouvelles gouttières : bâtiment mairie-école assaini

Les gouttières de notre bâtiment n'en pouvaient plus : percées ici, rafistolées ailleurs ou bien chargées de feuilles, elles avaient bien du mal à remplir leur rôle.

Après avoir demandé plusieurs devis à divers artisans, nous avons chargé l'entreprise Ardouin, de Graçay, d'effectuer les travaux, ce qui fut fait en juillet 2015, pour un montant de 7291,09 € TTC. Ce prix comprend également la réfection des cheminées, qui nous causaient quelques inquiétudes.

A noter que c'est la totalité du pourtour du bâtiment qui est concerné : devant, derrière et sur les côtés : il repart ainsi pour une nouvelle jeunesse.

Des subventions ont été demandées à l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Satisfaction nous a été donnée pour un montant de 2296 €.

Sécurité : ralentissez

Nombre de nos concitoyens n'ont pas manqué de nous alerter concernant la vitesse des voitures sur pratiquement tout le territoire de la commune, mais particulièrement sur la route de Nohant (D 163) et dans la traversée du Bois d'Olivet (route communale).

Nous sommes très sensibles à ce problème. Aussi, nous avons fait effectuer une étude par les services de la route. Voici les résultats :

Au Bois d'Olivet : analyses du 17 au 22 juin 2015 :

400 véhicules, soit 67 véhicules par jour ; 2,7 véhicules par heure.

36 excès de vitesse (au-delà de 50km/heure) soit 9%, dont 22 de 50 à 55, soit 61,1%.

Route de Nohant (D 163) : analyses du 7 au 12 juillet 2015 :

1137 véhicules, soit 189 véhicules par jour ; 7,8 véhicules par heure.

602 excès de vitesse (au-delà de 50 km/heure) soit 52,9%, dont 183 de 50 à 55, soit 30,3%.

Conclusion : le trafic est faible, surtout au Bois d'Olivet, ou la vitesse est vraiment modérée. Route de Nohant, les excès de vitesse sont plus importants, sans être inquiétants. Nos ressentis ne sont pas confirmés.

Malgré tout, nous avons suivi vos préoccupations : nous avons acquis 6 ralentisseurs : 4 pour la route de Nohant (par groupes de 2) et 2 pour le Bois d'Olivet, ainsi que les panneaux de signalisation qui vont avec, pour un montant total de 7739,04 € TTC.

Les subventions sont demandées sur les amendes de police et devraient représenter la moitié de l'investissement. Nous ne pourrons pas installer les ralentisseurs tant qu'on ne nous les aura pas notifiées.

La Prée
Le Bourg
FRANCIS-MULTI-SERVICES
D63
D163
D163
Emplacements des coussins berlinois

Emplacements des coussins berlinois

Projet de lotissement des « Plantes du Bourg »

Pourquoi avons-nous décidé de construire un nouveau lotissement ?
La population a augmenté ces dernières années.
La construction de maison individuelles s'est faite au rythme d'un peu plus d'une par an dans la décennie précédente.
Les relocations se font rapidement, dans le lotissement existant en particulier.
Nous pensons donc qu'il y a de la demande pour Dampierre.

Pourquoi le projet n'avance-t-il pas plus vite ?
Nous rencontrons toutes sortes de difficultés.
-l'acquisition d'une parcelle a été longue et difficile.
-il a été impossible de trouver un bailleur social, public ou privé, pour construire des logements sociaux, malgré des recherches approfondies.
-le bornage extérieur a posé problème et a dû être refait.
-notre projet de haute qualité environnementale a dû être abandonné faute de subventions.
-l'Agence de l'eau Loire-Bretagne refuse de subventionner l'assainissement.
-les subventions à la construction vont à Tours et Orléans dans la région Centre. Il paraît que le marché est « détendu » en Berry. Nous, nous ne le sommes guère sur ce dossier.
-la DDT n'instruisant plus les documents d'urbanisme, il faut avoir recours au service d'urbanisme de la ville de Vierzon.

Le dossier électrique, par contre, avance : le SDE (Syndicat départemental d'Energie) prend à sa charge 60% du câblage d'alimentation des lots et 50% de l'éclairage public ; la Communauté de communes finance 25% de l'éclairage public. Il restera 6418,86 € à la charge de la commune, soit 31,3% du total.
Nous espérons que la viabilisation des terrains pourra être effectuée en 2016.
Rappelons que le lotissement comportera 6 lots, chacun ayant une superficie d'environ 800 m2.

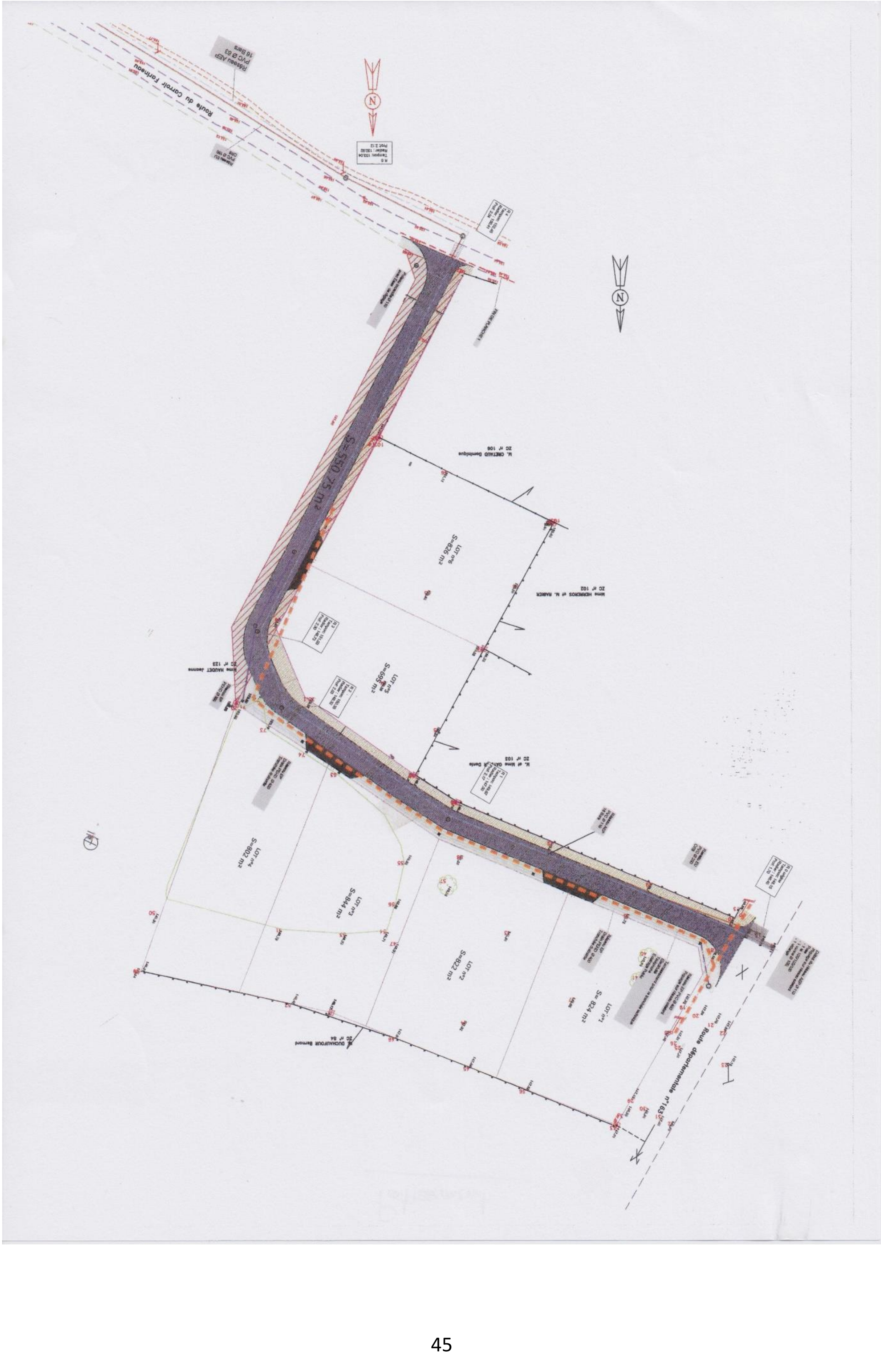

Assainissement : suite

La plus grande partie du bourg et des hameaux bénéficient de l'assainissement collectif, ce qui, pour une petite commune comme la nôtre, représente une performance. Cependant, nous avons décidé d'aller plus loin et de nous préoccuper du Carroir Farineau et de La Mornetterie.
Pour cela, il faut réviser le **Plan de zonage** qui date de juin 1994. Nous avons retenu le bureau d'études « Impact conseil », de Châtelus-le-Marcheix, dans la Creuse, pour un montant de 3886 €.

Le Carroir Farineau n'est distant que de quelques centaines de mètres du réseau existant : la canalisation se trouve sous la RD 163 (route de Nohant). Il sera donc classé en assainissement collectif, d'autant plus que la canalisation de rattachement traversera le futur lotissement des « Plantes du Bourg », celui-ci ayant évidemment besoin d'être également assaini.
Les conditions habituellement exigées par l'Agence de l'eau pour subventionner les projets sont réunies : la distance moyenne entre les 12 habitations (Carroir Farineau+ lotissement) est inférieure à 40 mètres. Malgré cela, l'agence nous oppose son refus au motif que les lots n'ont pas de permis de construire ; évidemment, puisqu'il faut bien viabiliser avant de vendre. Cela revient à ne plus subventionner l'assainissement des lotissements, ce que nous contestons. A suivre.

La Mornetterie est bien trop éloignée de la station d'épuration existante pour y être rattachée. Elle ne peut bénéficier d'une station particulière, n'ayant que 25 habitants (le minimum est de 100). Le hameau sera donc classé en assainissement non collectif. La commune ne peut être maître d'ouvrage : c'est désormais le rôle des Communautés de communes. Nous nous adressons donc à notre communauté Vierzon-Sologne-Berry. A noter que celle-ci a déjà effectué des diagnostics des installations individuelles : une seule est conforme aux exigences.
L'Agence de l'eau devrait intervenir à 60 % pour la réhabilitation desdites installations. Le reste pourrait être partagé entre la Communauté et les propriétaires.
Espoir pour 2016.

Soutènement des berges de la Prée

Depuis plusieurs années, le maire et le conseil municipal s'inquiètent de la dégradation des berges de la Prée et le font savoir aux autorités, en l'occurrence le conseil départemental (général à l'époque). Nous avons été partiellement entendus en mars 2015 : le virage situé entre la route du Bois d'Olivet et le lavoir de « La Folie » a fait l'objet d'une consolidation au moyen de gros blocs de pierre blanche. Pendant plusieurs jours, les matériels de travaux publics ont été en action, du 2 au 6 mars.

Tout n'est pas terminé, un autre virage doit être aménagé et surtout la portion qui longe la station d'épuration, où les palplanches fléchissent, menaçant d'un effondrement dans la rivière. Les services de la route en sont conscients et nous promettent de réaliser les travaux nécessaires… sans fixer de date (il faut faire beaucoup de dossiers, paraît-il).

Nous suivons la question et nous nous efforcerons de régler le problème le plus vite possible.

Voirie communale

Chaque année, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry inscrit à son budget l'entretien et la rénovation de la voirie communale des neuf communes rurales.

C'est ainsi que la route du Bois d'Olivet a été refaite en 2014. Les deux impasses d'Imbry ont reçu une couche d'enrobé en septembre 2015.

Ce sont là des travaux que la commune ne serait pas capable de réaliser elle-même financièrement.

Syndicat Intercommunal D'Alimentation En Eau Potable Des Communes de

DAMPIERRE EN GRACAY
GENOUILLY
ST GEORGES SUR LA PREE

Mairie, 49 rue du Bas-Bourg 18310 GENOUILLY
Téléphone: 02 48 52 23 64
Fax : 09 70 06 71 91
Courriel : siaep.genouilly.cher@wanadoo.fr
Jours et heures d'ouverture au public :
Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi :
8H30 à 12H00 - 13H30 à 17H00
Mercredi : 8H30 à 12H00

L'opération financière dans laquelle le Comité Syndical a souhaité s'engager en 2015 est la numérisation de son réseau d'eau potable pour optimiser la gestion de son patrimoine selon le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 (Gestion Patrimoniale des Réseaux d'Eau Potable – Elaboration d'un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau).

Le Cabinet WIECEK géomètre-expert à Vierzon a été retenu à l'issue d'un Marché Public, suivi par le Bureau d'Etudes HADES maître d'œuvre de cette opération.

Ce marché consiste en la réalisation d'un plan du réseau sur logiciel avec données alphanumériques.

Le Cabinet WIECEK réalise un levé par GPS des équipements du réseau par secteur géographique : vannes, purges, ventouses, branchements, bouches à clé, canalisations… Vous les avez certainement déjà rencontrés lors des levés, sinon réservez-leur le meilleur accueil.

Seront enregistrés sur le logiciel :
- Pour les canalisations : l'année de pose, le matériau, le diamètre.
- Pour les abonnées : le nom, l'adresse, le numéro du compteur, sa date de pose, son diamètre, s'il est posé à l'intérieur de la maison ou à l'extérieur dans un regard, le numéro de la parcelle cadastral, avec repérage GPS en X, Y, Z de la bouche à clé.

Les plans du réseau d'eau potable ne seront plus sur papier mais informatisés.

L'image ci-contre est une représentation d'un plan informatisé.

A terme, ce travail, effectué par le Cabine patrimoine en lui permettant de prévoir les travaux de renouvellement des canalisations sur tout le réseau, comme demandé dans le décret 2012-97.

Cette opération, inscrite en section de fonctionnement (c'est une prestation de service), s'élève :
- Pour le Cabinet WIECEK à la somme de 48.000 € pour les travaux de terrain et de bureau. Le logiciel utilisé est le logiciel QGIS de libre utilisation.
- Pour le Bureau d'Etudes HADES à la somme de 2.300 €.

Elle est subventionnée à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 20% par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) versée par l'Etat.

Le Président,
Les Vice-présidents,
Les Membres du Comité Syndical,
Le Personnel
Vous souhaitent
Tous leurs Meilleurs Vœux
Pour l'année 2016

RAPPEL DU NUMERO D'URGENCE SAUR

A contacter en dehors des heures d'ouverture du secrétariat du syndicat.

05 87 23 10 09

Donner les informations suivantes :
SIAEP de Genouilly, Département du Cher,
Prestation de service.

L'HIVER REVIENT - PENSEZ A PROTEGER VOTRE COMPTEUR D'EAU POTABLE CONTRE LE GEL

Réglementation

Votre compteur d'eau potable est la propriété du syndicat et placé sous votre responsabilité, que vous soyez propriétaire ou locataire.
Il vous incombe d'en assurer la protection.
Ainsi, la réparation d'un compteur gelé sera toujours effectuée à vos frais.
N'oubliez pas que tout dysfonctionnement peut se répercuter sur votre facture d'eau potable.
Seuls les techniciens de notre prestataire SAUR ont le droit de manipuler le compteur.

Quelques conseils pour protéger vos installations avant que « *le froid polaire* » ne s'installe.

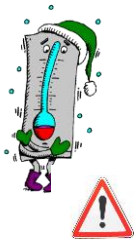

Le gel de vos canalisations peut entraîner des coupures d'eau , des fuites importantes aini que des dégâts matériels.
Pour protéger votre compteur, utilisez des plaques de polystyrène ou une housse de protection pour compteur(également anti-choc).

Type de housse de protection

Ne pas envelopper le compteur avec de la laine de verre ou de roche, des journaux ou de la paille qui retiennent l'humidité et gèlent, le remède serait pire que le mal.

Vos canalisations ont droit à toute votre attention.

Vulnérables, elles doivent également faire l'objet d'une protection systématique contre le froid, particulièrement si elles sont placées dans des pièces non chauffées telles qu'une cave, un grenier ou un garage.
Entourer tous les tuyaux d'une gaine isolante, ainsi que ceux situés à l'entrée et à la sortie de votre compteur.
Si le froid persiste, nous vous conseillons de laisser couler un mince filet d'eau pour empêcher le gel de s'installer (à n'utiliser que sur une courte période).
Pour l'intérieur de la maison programmez votre chauffage en hors gel.

Vos installations ont gelé, QUE FAIRE ?

Sachez que le dégel peut lui aussi provoquer des dégâts avec un risque de rupture des canalisations et donc de fuites d'eau importantes.
Le gel se constate par un simple manque d'eau.

- Coupez l'eau pour éviter toute inondation au moment du dégel.
- Dégelez votre installations : un sèche cheveux suffit, armez-vous de patience. N'UTILISEZ JAMAIS UNE FLAMME.
- Vidangez votre installation.

EN CAS D'ABSENCE PROLONGEE N'OUBLIEZ PAS DE VIDANGER VOTRE INSTALLATION.

Détectez et réparez les fuites - *Réparez– les rapidement : elles coûtent cher.*

Les fuites sont la première cause de gaspillage. Elles sont faciles à détecter lorsqu'elles se produisent sur un robinet, une chasse d'eau, un ballon d'eau chaude, un joint défectueux.

Détectez les fuites cachées à l'aide de votre compteur.

- Fermez tous les robinets et vérifiez qu'aucun appareil électro-ménager consommateur d'eau n'est en marche.
- Relevez les chiffres sur fond rouge, de votre compteur, ils représentent les litres.
- Attendez 2 heures au minimum sans faire couler d'eau.
- Relevez à nouveau les chiffres sur fond rouge de votre compteur.
- Si les chiffres sont identiques, aucune consommation n'a été enregistrée. Votre réseau est bien étanche.
- S'ils ont changé : il y a probablement une fuite. N'hésitez pas à faire appel à un plombier si vous doutez de l'origine de la fuite ou si vous ne l'avez pas trouvée.

PASSAGE À LA TNT HD LE 5 AVRIL 2016

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.
Cette évolution va également permettre de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (services 4G de la téléphonie mobile) dans les territoires.
Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD.

LE PASSAGE À LA TNT HD ÉTAPE PAR ÉTAPE

Le 5 avril prochain, nous passerons à la TNT Haute Définition. En ligne de mire pour vous : tous vos programmes avec une meilleure qualité d'image et de son.

ÉTAPE 1

DÈS MAINTENANT

SI VOUS RECEVEZ LA TÉLÉ PAR L'ANTENNE RÂTEAU, FAITES LE TEST POUR SAVOIR SI VOUS DEVEZ VOUS ÉQUIPER.

AFFICHEZ LA CHAÎNE 7 OU 57 SUR VOTRE POSTE
et vérifiez que le logo «ARTE HD» s'affiche

LOGO HD PRÉSENT

LE LOGO «ARTE HD» APPARAÎT SUR LA CHAÎNE 7 OU LA CHAÎNE 57
Votre télé est compatible avec la TNT HD.
Rendez-vous le 5 avril 2016 pour régler votre téléviseur et profiter de la TNT HD.

PAS DE LOGO HD

LE LOGO «ARTE HD» N'APPARAÎT NI SUR LA CHAÎNE 7 NI SUR LA CHAÎNE 57
Votre télé n'est pas compatible avec la TNT HD.
Il n'est pas nécessaire de la changer.
Il suffit de vous procurer un adaptateur TNT HD (à partir de 25€). Sinon vous ne recevrez plus la télévision après le 5 avril.

Professionnel agréé TNT Haute Définition

Et n'oubliez pas de faire le test sur vos postes secondaires.

AUTRES MODES DE RÉCEPTION DE VOTRE TÉLÉ

CÂBLE / SATELLITE
Si vous recevez la télévision par satellite, renseignez-vous auprès de votre opérateur.

BOX ADSL / FIBRE
Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre, votre équipement TV est déjà compatible HD.

Un test de diagnostic pour savoir si son équipement est compatible TNT HD est disponible sur le site recevoirlatnt.fr

ÉTAPE 2

LE 5 AVRIL

POUR RECEVOIR LA TÉLÉVISION HAUTE DÉFINITION, VOICI LA MARCHE À SUIVRE POUR RÉGLER VOTRE TÉLÉ.

VOUS AVEZ UNE TÉLÉ **COMPATIBLE** TNT HD

1• Allumez votre télé. Utilisez ensuite la télécommande de votre télé

VOUS AVEZ UNE TÉLÉ RELIÉE À UN **ADAPTATEUR TNT HD**

1• Allumez votre télé et votre adaptateur. Utilisez ensuite la télécommande de votre adaptateur

2 • Appuyez sur la touche **HOME** ou **MENU** de votre télécommande

3 • Sélectionnez **INSTALLATION/ REGLAGE/ RECHERCHE** ou **CONFIGURATION** selon votre équipement
Si le menu propose « mise à jour » ou « installation » optez pour « installation »

4 • Sélectionnez **CONFIGURATION AUTO** ou **RECHERCHE AUTOMATIQUE**
Si au cours de l'une de ces étapes un code vous est demandé et si vous n'avez pas modifié ce code, référez-vous à la documentation de votre appareil, ou essayez l'un des codes suivants : « 0000 » ou « 1234 » ou « 1111 » ou « 9999 »

5 • Appuyez sur **OK**, patientiez quelques minutes et **C'EST FAIT !**

Pour plus d'informations, vous pouvez aller sur **recevoirlatnt.fr** ou appeler le **0970 818 818**
(prix d'un appel local / du lundi au vendredi de 8h à 19h)

La mairie vous informe

La pré-plainte en ligne

La procédure de pré-plainte en ligne créer par décret en 2008 est étendue à l'ensemble du territoire depuis mars 2013. Il s'agit de déclarer une atteint aux biens dont on ne connait pas l'auteur. Sur le site www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr il suffit de choisir la gendarmerie ou on ira ensuite signer sa déclaration pour rendre valide juridiquement la démarche.

Carte national d'identité

Depuis le 1er janvier 2014, les cartes nationales d'identité sont valables 15 ans pour les personnes majeures. Les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche à accomplir.

Tous les pays n'acceptent pas une carte d'identité de plus de 10 ans.

Infos Mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi – Mardi : 08h30-12h

Jeudi-vendredi : 08h30-12h

Samedi : 10h-12hTel : 02 48 75 32 42 ou rendez-vous sur

www.dampierre-en-gracay.com